

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 6

4 janvier 2010

SOMMAIRE

ABC Fahrschoul Sàrl	288	Noxitel S.A.	244
Adama Luxembourg Sarl	284	Olympus s. à r.l.	285
Argomar Oil Group Holding S.A.	244	Orion III European 3 S.à r.l.	283
Argomar Oil Group Holding S.A.	284	Personality Asbl	270
Au Plaisir de Vivre S.à r.l.	244	Plastique 99 S.A.	272
Caïus S.A.	264	Pola S.A.	245
Conspirito S.A.	246	Presence S.A.	285
COSOS (Complete Solutions & Services) S.à r.l.	243	Presence S.A.	286
Crincesse SCI	262	Presence S.A.	284
Delemontes Luxembourg S.A.	243	Presence S.A.	285
Eden 2 & Cie S.C.A.	265	ProLogis Romania S.à r.l.	246
Eril S.A.	265	ProLogis UK CCLVII S.à r.l.	247
FDLV SA	242	Quantix Securities S.A.	285
FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV	268	RAE Invest S. à r.l.	252
Fri-el International Holding S.A.	287	Ratbou S.A.	288
Garage J.P. Strotz Sàrl	286	Redwood S.A.	265
Glencote International Luxembourg S.A.	245	Rembrandt Holdings S.A.	272
Health Management S.A.	283	REO Hohenzollern, S. à r.l.	258
Hôtel-Restaurant Knauf S.à r.l.	287	REO Necom Centre, S. à r.l.	258
Hôtel-Restaurant Knauf S.à r.l.	287	REO Spaldingtor, S.à r.l.	252
IEE Holding 1 S.A.	247	RL Group S.A.	286
International Trade Export Company S.à r.l.	245	Roby Reiffers et Associés Sàrl	287
Ironsteel S.A.	257	Saila S.A.	245
Justfin International S.A.	258	SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l. ...	273
Larfeld Holding S.A.	283	Springboard Group S.à r.l.	273
LOCK S.A.	244	STREAM PV TECH (Luxembourg) S.à r.l.	252
Maler Sander S.à r.l.	242	Toiture Ludwig S.à r.l.	243
Next Consulting S.à r.l.	243	Uxmal S.A.	243
Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	286	Vitus Topco S. à r.l.	242
		VRS Holding, SA	288
		Walfood S.A.	271

Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.023.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 décembre 2008, que BRE/Europe 2 S.à r.l. a transféré la totalité des parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la Société à:

- Monsieur Frank HUBER, né le 28 avril 1967 à Heilbronn, Allemagne, résidant au 37, Stendener Strasse, 47647 Kerken, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE/Europe 2 S.à r.l.	496 parts sociales de classe A
Monsieur Frank HUBER	4 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Vitus Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009155496/24.

(090188375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

FDLV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 129.071.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 3 décembre 2009 à 10.30 heures*

L'assemblée révoque avec effet immédiat de son poste d'administrateur, Monsieur Sébastien VANDENBERGH, demeurant à B-1932 Zaventem, 42/28, Lenneke Marelaan.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Yves DESCHENAUX, né à Luxembourg le 04.02.1958, demeurant à L-1364 Luxembourg, 19, Rue de Crécy. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

L'assemblée révoque avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes, Madame Christine DEZZITER, demeurant à F-57420 Cuvry, 20, Rue Patural.

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013, la société anonyme EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2009155500/21.

(090188569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Maler Sander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 92.684.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156358/9.

(090189700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Toiture Ludwig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.068.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156359/10.

(090189698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

COSOS (Complete Solutions & Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 142.963.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156360/10.

(090189668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156361/10.

(090189664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Next Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.002.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156357/10.

(090189703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.263.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme UXMAL S.A. en vertu de laquelle la société UXMAL S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été dénoncée avec effet au 9 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 décembre 2009.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2009156307/14.

(090189345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.534.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société ayant jusqu'alors son siège au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 30 novembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009156324/11.

(090189300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

LOCK S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.755.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 28 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: LOCK S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 79 755

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 3 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009156323/22.

(090189289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Au Plaisir de Vivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 143, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 118.889.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156353/10.

(090189622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Noxitel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.613.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et la société NOXITEL S.A., n° RCS Luxembourg B 79.613, en date du 10 janvier 2006, a été dénoncé avec effet à la date de publication de la présente dénonciation.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009156316/11.

(090189747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

International Trade Export Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 29.391.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2009 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la compagnie avec effet immédiat au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009156317/13.

(090189843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Saila S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.717.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: SAILA S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 79 717

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 5 octobre 2009.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009156321/22.

(090189270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Glencote International Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.524.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009156363/11.

(090189188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 9, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 56.030.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 octobre 2009

L'Assemblée nomme Monsieur Guy POIROT, demeurant à 1 A, rue Schlammeste, L-3397 Roeser, Administrateur.

L'Assemblée nomme Monsieur Marc MAYER, demeurant à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Administrateur.

L'Assemblée nomme Madame Brigitte STOFFEL, demeurant à 8, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, Administrateur.

L'Assemblée nomme la Fiduciaire des Classes Moyennes, 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi nommés viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

En application de l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 9, rue Large à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2009156311/23.

(090189586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Conspirito S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.104.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: CONSPIRITO S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 80 104

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 5 octobre 2009.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009156322/22.

(090189273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

ProLogis Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.986.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009156304/17.

(090189295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

ProLogis UK CCLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.263.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009156303/17.

(090189297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

IEE Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.853.

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IEE Holding 1 S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 December 2007, published in the Memorial C number 228 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134853 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 16 January 2008 published in the Memorial C number 489 of 26 February 2008.

The meeting is declared open at 03.00 p.m with Mr Hubert JACOBS VAN MERLEN, residing in Contern, in the chair, who appointed as secretary Mr Michel WITTE, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bruno CANDELIER, residing in Paris (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To hear and approve a report of the board of directors of the Company dated 16 November 2009 (hereafter defined as the "Board Report") and a report of an independent auditor on the contributions in kind in relation to the proposed capital increase dated 16 November 2009 (hereafter defined as the "Auditor Report").

2 To increase the corporate capital by an amount of fifty-five thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 55,556.-) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-six thousand eight hundred seventy Euro (EUR 526,870.-) to five hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 582,426.-).

3 To issue twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) new shares in the Company, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their rights, if any, in relation to such capital increase and to accept the subscription of these new shares by ArcelorMittal Luxembourg S.A. and Investar S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

5 To amend article 5.2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the proxyholders and by the board of the meeting will also remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, neither convening notices nor publication were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to hear and to approve the report of the board of directors of the Company dated 16 November 2009 on the proposed capital increase (the "Board Report").

The general meeting of shareholders resolved to hear and to approve a report of an independent auditor on the contribution in kind for the proposed capital increase drawn up by Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises, with registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, (the "Independent Auditor"), dated 16 November 2009 (the "Auditors Report"), (the Board Report and the Auditors Report are hereinafter referred to as the "Reports")

The conclusions of the Auditors Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration thereof, increased by the share premium."

The Auditors Report, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty-five thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 55,556.-) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-six thousand eight hundred seventy Euro (EUR 526,870.-) to five hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 582,426.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) new shares in the Company, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the waiver by the existing shareholders of their rights, if any, in relation to such capital increase.

Subscription - Payment

(i) Thereupon appeared ArcelorMittal Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19 Avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-6990 (the "First Subscriber"), represented by Maître Laurent SCHUMMER, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2009 and declared to subscribe for twenty thousand eight hundred thirty-four (20,834) new shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each and to make payment in full for such new shares, together with an aggregate share premium on all such shares taken together in an amount of two hundred eight thousand three hundred thirty-three Euro (EUR 208,333.-), by a contribution in kind consisting of claims as further described in the Reports, which represents a value in an aggregate amount of two hundred fifty thousand and one Euro (EUR 250,001.-) (the "First Contribution").

The First Contribution represents consequently a value in an aggregate amount of two hundred fifty thousand and one Euro (EUR 250,001.-).

The First Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of this First Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer thereof to the Company.

Proof of the ownership by the First Subscriber of the First Contribution has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the First Contribution and to allot the twenty thousand eight hundred thirty-four (20,834) new shares to the First Subscriber.

(ii) Thereupon appeared Investar, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19 Avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-28383 (the "Second Subscriber"),

represented by Maître Laurent SCHUMMER, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2009 and declared to subscribe for six thousand nine hundred forty-four (6,944) new shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each and to make payment in full for such new shares, together with an aggregate share premium on all such shares taken together in an amount of sixty-nine thousand four hundred forty-four Euro (EUR 69,444.-), by a contribution in kind consisting of claims as further described in the Reports, which represents a value in an aggregate amount of eighty-three thousand three hundred thirty-two Euro (EUR 83,332.-) (the "Second Contribution").

The Second Contribution represents consequently a value in an aggregate amount of eighty-three thousand three hundred thirty-two Euro (EUR 83,332.-).

The Second Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of this Second Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer thereof to the Company.

Proof of the ownership by the Second Subscriber of the Second Contribution has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the Second Contribution and to allot the six thousand nine hundred forty-four (6,944) new shares to the Second Subscriber.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5.2 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

Art. 5. Authorised and Issued share capital.

"5.2. The issued capital of the Company is set at five hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 582,426.-) divided into two hundred ninety-one thousand two hundred thirteen (291,213) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) per Share.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euro.

There being no other business, the meeting was thereupon closed at 03.15 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IEE Holding 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 228 du 29 janvier 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -134853 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 489 du 26 février 2008.

L'assemblée est déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel WITTE, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bruno CANDELIER, demeurant à Paris (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil d'administration de la Société du 16 novembre 2009 (dénommé ci-après "Rapport du Conseil") et d'un rapport du réviseur d'entreprises sur les apports en nature relatif à l'augmentation de capital proposée le 16 novembre 2009 (dénommé ci-après "Rapport de Réviseur").

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six euro (EUR 55.556,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-six mille huit cent soixante-dix (526.870,-) à cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-six euro (EUR 582.426,-).

3 Émission de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4 Reconnaissance de la renonciation par tous les actionnaires de la Société de leurs droits, le cas échéant, en relation avec ladite augmentation de capital et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par ArcelorMittal Luxembourg S.A. et Investar S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles actions, par un apport en nature.

5 Modification de l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage ainsi que des publications d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des actionnaires a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil d'administration du 16 novembre 2009 concernant l'augmentation proposée du capital (le "Rapport du Conseil") L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises sur l'apport en nature concernant l'augmentation proposée du capital établi par Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège à 7 Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Réviseur d'Entreprises"), du 16 novembre 2009 (le "Rapport de Réviseur"). (le Rapport du Conseil et le Rapport de Réviseur sont désignés ci-après comme les "Rapports")

Les conclusions du Rapport de Réviseur sont les suivantes:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser faire croire que la valeur de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, majoré par une prime d'émission."

Le Rapport de Réviseur, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six euro (EUR 55.556,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-six mille huit cent soixante-dix euro (EUR 526.870,-) à cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-six euro (EUR 582.426,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît la renonciation par tous les actionnaires existant de la Société de leurs droits, le cas échéant, en relation avec ladite augmentation de capital.

Souscription - Paiement

(i) Ensuite, ArcelorMittal Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19 Avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -6990 (le "Premier Souscripteur"),

représentée par Maître Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009, a déclaré souscrire vingt mille huit cent trente-quatre (20.834) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) par action, et libérer intégralement ces actions nouvelles, avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent huit mille trois cent trente-trois euro (EUR 208.333,-), par un apport en nature consistant en des créances plus amplement décrit dans les Rapports, qui représente une valeur d'un montant total de deux cent cinquante mille un euro (EUR 250.001,-) (le "Premier Apport")

Le Premier Apport représente par conséquent une valeur d'un montant total de deux cent cinquante mille un euro (EUR 250.001,-).

Le Premier Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de cet Apport en Nature à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires au transfert à la Société.

Le notaire instrumentant a reçu la preuve que le Premier Apport appartient au Premier Souscripteur.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les vingt mille huit cent trente-quatre (20.834) actions nouvelles au Premier Souscripteur.

(ii) Ensuite, Investar, une société à responsabilité régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19 Avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -28383 (le "Deuxième Souscripteur"),

représentée par Maître Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2009, a déclaré souscrire six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (6.994) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune, et libérer intégralement ces actions nouvelles, avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euro (EUR 69.444,-), par un apport en nature consistant en des créances plus amplement décrit dans les Rapports, qui représente une valeur d'un montant total de quatre-vingt-trois mille trois cent trente-deux euro (EUR 83.332,-) (le "Deuxième Apport").

Le Deuxième Apport représente par conséquent une valeur d'un montant total de quatre-vingt-trois mille trois cent trente-deux euro (EUR 83.332,-).

Le Deuxième Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de ce Deuxième Apport à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires au transfert à la Société.

Le notaire instrumentant a reçu la preuve que le Deuxième Apport appartient au Deuxième Souscripteur.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Deuxième Apport, et d'attribuer les six mille neuf cent quarante-quatre (6.944) actions nouvelles au Deuxième Souscripteur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital autorisé et émis.

"5.2 Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-six euro (EUR 582.426,-) représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent treize (291.213) actions d'une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. JACOBS VAN MERLEN, M. WITTE, B. CANDELIER, L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14065. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156201/253.

(090189024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.937.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009156156/13.

(090189213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.939.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009156152/13.

(090189219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

STREAM PV TECH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 149.726.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth of November.
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company SQM RENEWABLE ENERGY (HONG KONG) Co. Limited, with registered office in Room 1207, Wing Tuck Comm. Center, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong
here represented by Mr. Marc KOEUNE, economist, residing at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 15, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "STREAM PV TECH (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at two million euros (EUR 2.000.000,-) represented by eighty thousand (80.000) shares of twenty-five euros (EUR 25,-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The managers will belong either to A Category or to B Category. Their relevant powers will be determined by the shareholders' meeting during their appointment.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

The managers may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If decisions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all managers participating at the meeting. A written decision, approved and signed by all the managers shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of managers. Decisions of the Board of managers may also be taken by circular way.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound by the joint signature of a Manager of A Category and of a Manager of B Category.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, SQM RENEWABLE ENERGY (HONG KONG) Co. Limited, with registered office in Room 1207, Wing Tuck Comm. Center, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of two million euros (EUR 2.000.000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand nine hundred (2,900.-) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The Company will be administered by the following managers:

- 1) The Managers of the A category, with corresponding signing authority are appointed:
 - a. Jiangang OU, companies' director, born on the 14/08/1977 in Zhejiang - China and residing at 6-4-102 Li Yuan, Xidang Yuan 225, Lianhu Street, Xihu District, Hangzhou, Zhejiang, P.R.C. 310017, China;
 - b. Yongming CAO, companies' director, born on the 26/10/1966 in Zhejiang - China and residing at 29 Nanxiang Village, Nanyang Town, Xiaoshan District, Hangzhou, Zhejiang Province, P.R.C. 311227, China.
- 2) The Managers of the B category, with corresponding signing authority are appointed:
 - a. Marc KOEUNE, economist, born on the 04/10/1969 in Luxembourg - Luxembourg and residing at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b. Michaël ZIANVENI, lawyer, born on the 04/03/1974 in Villepinte - France and residing at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c. Jean-Yves NICOLAS, private employee, born on the 16/01/1975 in Vielsalm - Belgium and residing at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) The address of the corporation is fixed in 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

SQM RENEWABLE ENERGY (HONG KONG) Co. Limited, ayant son siège social au Room 1207, Wing Tuck Comm. Center, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "STREAM PV TECH (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les gérants seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un gérant, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, le mandat entre gérants, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie "A" et d'un gérant de la catégorie "B".

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, SQM RENEWABLE ENERGY (HONG KONG) Co. Limited, ayant son siège social au Room 1207, Wing Tuck Comm. Center, 177-183 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille neuf cent (2.900,-) euros.

Décision de l'associé unique

La Société est administrée par les gérants suivants:

- 1) Sont appelés aux fonctions de gérant de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
 - a. Jiangang OU, administrateur de sociétés, né le 14/08/1977 à Zhejiang - Chine et domicilié à 6-4-102 Li Yuan, Xidang Yuan 225, Lianhu Street, Xihu District, Hangzhou, Zhejiang, P.R.C. 310017, Chine;
 - b. Yongming CAO, administrateur de sociétés, né le 26/10/1966 à Zhejiang - Chine et domicilié au 29 Nanxiang Village, Nanyang Town, Xiaoshan District, Hangzhou, Zhejiang Province, P.R.C. 311227, Chine.
- 2) Sont appelés aux fonctions de gérant de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
 - a. Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b. Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte - France et domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c. Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) L'adresse de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009, LAC/2009/52008. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009156168/288.

(090189227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Ironsteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 44.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009156133/10.

(090189118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

REO Hohenzollern, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.961.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156148/13.

(090189228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156149/13.

(090189224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.", (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113139, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 28 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fanny MARX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la fourniture de prestations de services et toutes activités d'études, de conseil et d'assistance en matière d'organisation, de développement et de stratégie d'entreprise, particulièrement dans le domaine bancaire, dans le monde entier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Et, généralement, la société peut procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ainsi que la participation de la Société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par la voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, commandites achats de titres ou droits sociaux, société en participation ou groupement d'intérêt économique."

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million six cent trente et un mille euros (EUR 1.631.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) à quarante-quatre millions six cent trente et un mille euros (EUR 44.631.000,-) par la création, l'émission et la souscription de mille six cent trente et une (1.631) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées à concurrence de 25,00% par versement en espèces d'un montant de quatre cent sept mille sept cent cinquante euros (EUR 407.750,-), assorties d'une prime d'émission totale d'un million cent dix-neuf mille euros (EUR 1.119.000,-).

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions six cent trente et un mille euros (44.631.000,-) divisé en quarante-quatre mille six cent trente et une (44.631) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

4) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

5) Création d'une troisième catégorie d'administrateur (administrateur C).

6) Nomination de Monsieur Jacques GETREIDE en tant qu'administrateur de catégorie C.

7) Modification de l'article 5 des statuts de la société comme suit: "Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 3 catégories d'administrateurs (administrateurs A, administrateurs B et administrateurs C), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les signatures conjointes d'un administrateur A, d'un administrateur B et d'un administrateur C."

8) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la [prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères] fourniture de prestations de services et toutes activités d'études, de conseil et d'assistance en matière d'organisation, de développement et de stratégie d'entreprise, particulièrement dans le domaine bancaire, dans le monde entier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Et, généralement, la société peut procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ainsi que la participation de la Société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par la voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, commandites achats de titres ou droits sociaux, société en participation ou groupement d'intérêt économique."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million six cent trente et un mille euros (EUR 1.631.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions d'euros (EUR 43.000.000,-) à quarante-quatre millions six cent trente et un mille euros (EUR 44.631.000,-) par la création et l'émission de mille six cent trente et une (1.631) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées à concurrence de 25% par versement en numéraire d'un montant de quatre cent sept mille sept cent cinquante euros (EUR 407.750,-), assorties d'une prime d'émission totale d'un million cent dix-neuf mille euros (EUR 1.119.000,-).

L'Assemblée admet la société de droit belge "PG PARTICIPATIONS", dont le siège social est situé au 480 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, à la souscription des mille six cent trente et une (1.631) actions nouvelles, les actionnaires actuels renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille six cent trente et une (1.631) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par "PG PARTICIPATIONS", prénommée, ici représentée par Madame Audrey DUMONT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 2 décembre 2009, ci-annexée.

Les mille six cent trente et une (1.631) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées en numéraire à concurrence de 25%, assorties d'une prime d'émission totale d'un million cent dix-neuf mille euros (EUR 1.119.000,-), de sorte que la somme d'un million cinq cent vingt-six mille sept cent cinquante euros (EUR 1.526.750,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions six cent trente et un mille euros (EUR 44.631.000,-) divisé en quarante-quatre mille six cent trente et une (44.631) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer une troisième catégorie d'administrateur (administrateur C).

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jacques Louis Patrick GETREIDE, administrateur de sociétés, demeurant au 74/TM avenue Molière à B-1190 Forest, en tant qu'administrateur de catégorie C.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 3 catégories d'administrateurs (administrateurs A, administrateurs B et administrateurs C), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les signatures conjointes d'un administrateur A, d'un administrateur B et d'un administrateur C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. MARX, C. COULON-RACOT, A. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14956. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009156198/215.

(090189330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Crincesse SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 46, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.208.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le 4 décembre.

Ont comparu:

- 1) Monsieur André Broka, né le 20 avril 1949 à Liège (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.
- 2) Madame Marie Broka-Jacob, née le 20 octobre 1954 à Rocourt (BE), demeurant à L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.
- 3) Madame Lydia Broka, née le 11 janvier 1973 à Rocourt (BE), demeurant à B-6782 Guelff, 7, rue Nicolas Reuter.

Lesquels comparants ont acté les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: CRINCESSE SCI

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Ettelbruck. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille deux cents Euros (1.200,00 €), représenté par cent-vingt (120) parts d'intérêts de dix Euros (10,00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de mil deux cents Euros (1.200,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile. Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur André Broka, préqualifié, quarante parts	40
2. Madame Marie Broka-Jacob, préqualifiée, quarante parts	40
3. Madame Lydia Broka, préqualifiée, quarante parts	40
TOTAL: cent-vingt (120) parts	120

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social, à l'exclusion toutefois de tout transfert de propriété, ou partie du droit de propriété, résultat d'une dévolution successorale.

En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 11. La société est gérée collectivement par les associés.

Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 13.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix. Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9050 Ettelbruck, 46, Grand-rue.
2. Monsieur André Broka, préqualifié, est nommé associé-gérant de la société. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Fait à Ettelbruck, le 4 décembre 2009.

André Broka / Marie Broka-Jacob / Lydia Broka.

Référence de publication: 2009156158/102.

(090189633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Caïus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.539.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme CAÏUS S.A. avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 93539, (ci-après la "Société"),

en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009, LAC/2009/47976 et en vertu de sa qualité de porteur d'une expédition de l'acte prédit.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

a) Suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire soussigné en date du 11 novembre 2009, les actionnaires ont décidé de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en chypriote et de transférer le siège social à 1, Lampousas Street, 1095 Nicosia, Chypre et d'établir ce siège à Chypre sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite auprès du "Registrar of Companies and Official Receiver (D.R.C.O.R.)" de la République de Chypre.

b) Suite à la prédite assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2009, la Société a été dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre en date du 27 novembre 2009 sous le numéro 258466 et que partant la condition suspensive stipulée à l'assemblée générale du 11 novembre 2009 est remplie.

c) Il résulte de ce qui précède que la Société a changé de nationalité, qu'elle n'est plus une société de droit luxembourgeois, qu'il y a eu transfert à Chypre et qu'il y a finalement lieu de la rayer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Ponsard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2009. LAC/2009/52317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2009156212/35.

(090189852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Eril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERIL S.A.

Ch. FRANCOIS / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009156211/12.

(090189376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.874.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDWOOD S.A.

I. SCHUL / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009156213/12.

(090189373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Eden 2 & Cie S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 137.778 (the "Company"), incorporated on 9th April 2008 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1128 of 7th May 2008. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 18th June 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 27th July 2009, number 1447.

The Meeting was presided by Me Valérie Kopéra, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company have been convened to the Meeting by registered letters sent on 18th November 2009.

II. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the said attendance list, the unlimited share, all the six million two hundred and thirty-six thousand seven hundred and ninety-nine (6,236,799) class A shares, all the three million nine hundred and sixty-five thousand four hundred and twenty-four (3,965,424) class B shares and two hundred and seventy-five thousand seven hundred and twenty-three (275,723) out of the two hundred and eighty-three thousand six hundred and fifty-six (283,656) class D shares, in issue in the Company were represented at the Meeting.

The represented shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the Meeting was as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year; it being noted that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009;

2. Consequential amendment of article 28 of the Articles;

3. Recording of the amendment (acte rectificatif) to the deed enacted by Maître Martine Schaeffer number 1060/2009 recording the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 18 June 2008, a copy of which is attached hereto.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year. The Meeting further resolved that the current accounting year which has started on 1st April 2009 shall terminate on 31st December 2009.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Meeting resolved to amend article 28 of the Articles of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 28. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year."

Third resolution

The Meeting noted that form errors (erreurs matérielles) occurred in the deed enacted by the undersigned notary number 1060/2009 (the "Deed") recording the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 18 June 2009.

In the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company, the correct number of class B shares shall be 3,965,424 (instead of 3,965,054) and the correct number of class D shares shall be 283,656 (instead of 284,016).

In consequence thereof, the Meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company under the seventh resolution and the eighth resolution of the Deed which shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at eleven million three hundred and twenty-one thousand and fifty-eight British Pounds (GBP 11,321,058) divided into six million two hundred and thirty-six thousand seven hundred and ninety-nine (6,236,799) class A shares, three million nine hundred sixty-five thousand four hundred and twenty-four (3,965,424) class B shares, eight hundred and thirty-five thousand one hundred and seventy-eight (835,178) class C shares and two hundred eighty-three thousand six hundred and fifty-six (283,656) class D shares, and one (1) unlimited share with a par value of one British Pound (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The unlimited share, the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares are collectively referred to as the "Shares".

The holders of shares, of any class, are collectively referred to as the "Shareholders".

Each Share entitles the Shareholder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in accordance with Article 6.3 and Article 29."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document, done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de Eden 2 & Cie S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.778 (la "Société"), constituée le 9 avril 2008 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1128 du 7 mai 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2009 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1447 du 27 juillet 2009.

L'Assemblée a été présidée par Me Valérie Kopéra, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société ont été convoqués à l'Assemblée par courriers envoyés en recommandé le 18 novembre 2009.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'action de commandité, toutes les six millions deux cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (6.236.799) actions de classe A, toutes les trois millions neuf cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-quatre (3.965.424) actions de classe B et deux cent soixante-quinze mille sept cent vingt-trois (275.723) sur les deux cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-six (283.656) actions de classe D émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 28 des Statuts.

3. Passation de l'acte rectificatif à l'acte passé pardevant Maître Martine Schaeffer numéro 1060/2009 contenant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 18 juin 2008, dont une copie est annexée aux présentes.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'Assemblée a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 28 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante: "Art. 28. Exercice Social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année."

Troisième résolution

L'Assemblée a noté que des erreurs matérielles se sont produites dans l'acte passé pardevant le notaire soussigné numéro 1060/2009 (l'"Acte") contenant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 18 juin 2009.

Dans l'article 5 modifié des statuts de la Société, le nombre correct d'actions de classe B doit être 3.965.424 (au lieu de 3.965.054) et le nombre correct d'actions de classe D doit être 283.656 (au lieu de 284.016).

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société repris à la septième résolution et à la huitième résolution de l'Acte afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions trois cent vingt et un mille cinquante-huit Livres Sterling (11.321.058 GBP) divisé en six millions deux cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (6.236.799) actions de classe A, trois millions neuf cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-quatre (3.965.424) actions de classe B, huit cent trente-cinq mille cent soixante-dix-huit (835.178) actions de classe C et deux cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-six (283.656) actions de classe D, et une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

L'action de commandité, les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C et les actions de classe D sont collectivement désignées les "Actions".

Chaque Action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société conformément à l'article 6.3 et à l'article 29."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Kopéra, A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51699. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156207/156.

(090189255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

FMC Finance Sàrl Luxembourg - IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.631.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as "FMC AG & Co. KGaA"), a company duly organized under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 57,500.- (fifty seven thousand five hundred Euro) of FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - IV represented by 500 (five hundred) corporate units with a par value of EUR 115.- (one hundred fifteen Euro) each,

duly represented by its general partner Fresenius Medical Care Management AG, itself duly represented by Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned FMC AG & Co. KGaA is the sole member of FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - IV (the "Company"), incorporated by a deed before Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on June 11, 2001, published in the official gazette, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1217, dated December 22, 2001, whose articles of incorporation have been amended first by deed before Maître Thomas Léon, known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, on April 16, 2002, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1030, dated July 5, 2002 and finally by deed before Maître André SCHWACHTGEN, notary formerly residing in Luxembourg, on July 26, 2006, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1936, dated October 14, 2006.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves the anticipatory winding-up of the Company and decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

Second resolution

The sole member resolves to appoint Mrs. Gabriele DUX, Finance and Accounting Manager, born in Detmold (Germany), on the 20th of August 1963, residing in L-7241 Béréldange, 204, route de Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148A (148 bis) of the Law on Commercial Companies, as amended. He may carry out all acts as defined under Article 145, without requesting a previous authorization from a member's meeting, insofar as it may be required.

The Liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages ("Conservateur des Hypothèques") from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

Fourth resolution

The Liquidator shall be remunerated according to standard usage.

There being no further item on the agenda, the meeting then closed.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg at the date as here above stated, after having been read to the proxyholder, who is known to the notary by name, first name, civil status and residence and who signed the present deed together with the notary.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendneun am sechszwanzigsten November.

Ist vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,
erschieden:

Die Gesellschaft Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (nachfolgend „FMC AG & Co. KGaA“), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 57.500.- (siebenundfünfzigtausendfünfhundert Euro) von FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - IV, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 115.- (einhundertfünfzehn Euro) vertritt,

ordnungsgemäß vertreten durch ihre persönlich haftende Gesellschafterin Fresenius Medical Care Management AG, diese wiederum vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 4. November 2009.

Besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit dieser gleichzeitig bei Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & Co. KGaA ist Alleingesellschafter der FMC Finance S.à r.l. Luxembourg - IV (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar vorgenannt, vom 11. Juni 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 1217 vom 22. Dezember 2001, deren Satzung zunächst geändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Thomas Léon, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 16. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1030 vom 5. Juli 2002 und schließlich geändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître André SCHWACHTGEN, Notar mit damaligen Amtssitz in Luxemburg am 26. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1936 vom 14. Oktober 2006.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichnenden Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und fasst den Beschluss die Liquidation der Gesellschaft zum heutigen Datum zu eröffnen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter ernennt Frau Gabriele Dux, Finance and Accounting Manager, geboren in Detmold (Deutschland), am 20. August 1963, wohnhaft in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, zum Liquidator (der „Liquidator“).

Dritter Beschluss

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148A (148 bis) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, in seiner letzten aktuellen Fassung, vorgesehene Befugnisse. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts („Conservateur des Hypothèques“) von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dingliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Buchrechnungsunterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter eigener Verantwortung, für besondere oder bestimmte Maßnahmen, durch ihn bestimmte und zeitlich begrenzte Teile seiner Befugnisse an einen oder mehrere Stellvertreter zu übertragen.

Vierter Beschluss

Die Vergütung des Liquidators richtet sich nach den ortsüblichen Richtlinien.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr eintausendundfünfzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Bevollmächtigten die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs erwähnt in Luxemburg erstellt wurde, nachdem diese der Bevollmächtigten verlesen wurde, die dem Notar vom Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, sowie von ihr mit dem Notar unterzeichnet wurde.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4455. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 7 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156205/119.

(090189568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Personality Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9170 Mertzig, 47, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg F 8.170.

—
STATUTS

En date de ce jour une association sans but lucratif est constituée entre les soussignés et tous ceux qui en deviendront membres. Les noms des signataires de cet acte sont les suivants.

1. Machado Pereira Maria Joaquina, 47, Cité Haerewiss, L-6315 BEAUFORT
2. Mota Sonia, 47, rue de Michelbouch, L-9170 MERTZIG
3. Totaro Giuseppe, 47, Cite Haerewiss, L-6315 BEAUFORT
4. Macedo Teixeira Carlos, 47, rue de Michelbouch, L-9170 MERTZIG

Dénomination, Objet, Siège, Durée

- L'association prend la dénomination: «PERSONALITY Asbl»

- L'association a pour objet de promouvoir une activité d'organisation et de réalisation comme suit: fêtes, défilé, shows divers, photographie, mode, coiffures, arts, castings et élection des Miss & Mister Personality Luxembourg, Germany, France, Portugal, Italia et Miss et Mister Personality World.

Sur le plan politique et confessionnel, l'association observera une stricte neutralité.

L'association a son siège à L-9170 Mertzig, rue de Michelbouch, N° 47

Elle est constituée pour une durée illimitée.

Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

L'association est composée de membres effectifs par l'Art. 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'exclusion pourra être prononcée pour des actes préjudice grave à l'association. L'associé démissionnaire ou exclu et ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social.

L'administration

- L'association est gérée par un conseil d'administration de quatre membres. Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Leur mandat a une durée de trois années, les membres sortants sont rééligibles.

- Le conseil d'administration choisit dans son sein un président, un vice président, secrétaire et un trésorier. La correspondance courante pourra être signée par le président et le vice président.

- Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou, en son absence de son vice président. Le conseil d'administration ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres, la voix du président ou de son vice président étant, en cas de parité, prépondérante.

- La signature du président ou en son absence, de son vice président et celle du secrétaire engagent valablement l'association envers les tiers.

L'assemblée générale

- L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an, le président en fixera la date et l'ordre du jour.

- Le conseil d'administration pourra convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

- A la suite d'une demande écrite de la part d'un tiers des membres effectifs, le conseil d'administration doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

- Les membres effectifs sont convoqués à l'assemblée générale au moins huit jours à l'avance.

- L'assemblée générale est régulièrement constituée que soit le nombre des membres effectifs présents. Les décisions sont prises à la simple majorité. Dans le cas d'une décision à prendre sur une modification au statut, l'assemblée générale doit réunir les deux tiers des membres effectifs et l'objet doit en être spécialement indiqué dans la convocation. Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix, et conformément à l'Art. 8 de la loi du 21 avril 1928 sur associations sans but lucratif.

- Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'approbation vaut décharge pour le conseil d'administration.

La liquidation

En cas de liquidation les fonds de l'association seront mis à la disposition des œuvres sociales.

Fait à Mertzig, le 07.12.2009.

Machado Pereira Maria Joaquina / Mota Sonia / Totaro Giuseppe /
Macedo Teixeira Carlos.

Référence de publication: 2009156157/56.

(090189673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Walfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.239.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 décembre 2009, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- La démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. représentée par Mr. Paul B.W.L. Lamberts de sa fonction d'administrateur a été acceptée.

- La démission de Mr. Marcel STEPHANY de son mandat de Commissaire aux Comptes a été acceptée.

- La nomination de:

* M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe A

* M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe B

* M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe B

avec effet au 10 décembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, a été acceptée.

- La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86995 a été nommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 10 décembre 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le siège social de la Société est transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALFOOD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156298/29.

(090189814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Rembrandt Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.466.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par la réunion du conseil d'administration en date du 29.09.2009 que:

- le siège social de la société est transféré à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009156299/15.

(090189763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Plastique 99 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.204.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2009

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2009.

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs actuels avec effet au 12 novembre 2009, à savoir:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12/01/1955, à Cesena (Forlì), Italie, résidant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, né le 28/09/1948 à Luxembourg, résidant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, né le 08/06/1969 à Luxembourg, résidant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 12 novembre 2009 un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

- Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), résidant professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

L'assemblée prend acte de la démission de l'actuel commissaire aux comptes, la société AUDIEX S.A., ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469, avec effet au 12 novembre 2009.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 12 novembre 2009 et pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, le commissaire aux comptes suivant:

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A.

38, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 68.731.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTIQUE 99 S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009156300/38.

(090189828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

**Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 80.536,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P., an Exempted Limited Partnership registered in the Cayman Islands on August 15, 2008 under number WK-28483, with registered address at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, acting by its general partner Silver Lake Technology Associates III Cayman, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in the Cayman Islands at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, acting by its general partner Silver Lake (Offshore) AIV GP III, Ltd, an exempted limited company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in the Cayman Islands at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Andreessen Horowitz Fund I, L.P., a Delaware limited partnership with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, acting by its general partner AH Equity Partners I, L.L.C., a limited liability company with registered address at 2875 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, USA,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

CPP Investment Board Private Holdings Inc., a Canadian Corporation, with registered address at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto ON M5C 2W5, registered under Canadian Corporation Number: 3945260,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P. a Cayman Islands exempted limited partnership, with registered address at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under Registration Number: 23553,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

SLP Springboard Co-Invest, L.P. a Cayman Islands exempted limited partnership, with registered address at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under Registration Number: 36250,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

eBay International AG, a Swiss "Aktiengesellschaft" (public limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 15-17, Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Switzerland, and registered with the Trade Register of the canton of Berne under number CH-035.3.023.267-7,

here represented by Mathieu Laurent, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing parties are the shareholders of Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated on September 8, 2008 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx,

notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 29, 2008 under number 2374, page 113938 and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496 and having a share capital amounting to eighty thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 80,536.-) (the Company) and own all the shares issued by the Company. The articles of association of the Company were lastly amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on November 19, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at eighty thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 80,536.-) , divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class A shares (the "Class A Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class B shares (the "Class B Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class C shares (the "Class C Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class D shares (the "Class D Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class E shares (the "Class E Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class F shares (the "Class F Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class G shares (the "Class G Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class H shares (the "Class H Shares");
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class I shares (the "Class I Shares"); and
- * eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) class J shares (the "Class J Shares").

All these eight million fifty-three thousand six hundred (8,053,600) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars and eighty cents (USD 9,867.80.-) in order to bring it from its present amount of eighty thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 80,536.-) , represented by eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class A Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class B Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class C Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class D Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class E Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class F Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class G Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class H Shares, eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class I Shares eight hundred five thousand three hundred sixty (805,360) Class J Shares, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, to ninety-thousand four hundred and three United States dollars eighty cents (USD 90,403.80), represented by nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class A Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class B Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class C Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class D Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class E Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class F Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class G Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class H Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class I Shares and nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class J Shares, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, by way of the issue of ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class A Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class B Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class C Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class D Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class E Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class F Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class G Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class H Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class I Shares and ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class J Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, all in registered form and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares;

2. Subscription to and full payment by Joltid Limited for the ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class A Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class B Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class C Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class D Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class E Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class F Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class G Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class H Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class I Shares and ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class J Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash in an aggregate amount of nine thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars and eighty cents (USD 9,867.80);

3. Amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital is set at ninety-thousand four hundred and three United States dollars eighty cents (USD 90,403.80).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class A shares (the "Class A Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class B shares (the "Class B Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class C shares (the "Class C Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class D shares (the "Class D Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class E shares (the "Class E Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class F shares (the "Class F Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class G shares (the "Class G Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class H shares (the "Class H Shares");
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class I shares (the "Class I Shares"); and
 nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) class J shares (the "Class J Shares").

All these nine million forty thousand three hundred eighty (9,040,380) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and to see to any formalities in connection therewith, if any;

5. Miscellaneous.

- That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The appearing parties, in their capacity as shareholders of the Company, resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars and eighty cents (USD 9,867.80) in order to bring it from its present amount of eighty thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 80,536.-) to ninety-thousand four hundred and three United States dollars eighty cents (USD 90,403.80), represented by nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class A Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class B Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class C Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class D Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class E Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class F Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class G Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class H Shares, nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class I Shares and nine hundred and four thousand thirty-eight (904,038) Class J Shares, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, by way of the issue of ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class A Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class B Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class C Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class D Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class E Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class F Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class G Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class H Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class I Shares and ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class J Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Joltid Limited, a British Virgin Islands company with its principal office at Geneva Place, 2nd floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Faith Karen Jones, lawyer, with professional address at Suite 3400,300 South Grand Avenue, Los Angeles, California, 90071, USA, by virtue of a proxy given under a private seal, hereby declares that it subscribes for ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class A Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class B Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class C Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class D Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class E Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class F Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class G Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class H Shares, ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class I Shares and ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class J Shares newly issued by the Company, all in registered form, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in the amount of nine thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars and eighty cents (USD 9,867.80).

The total amount of the contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the share capital increase, as follows:

Silver Lake Partner III Cayman (AIV III) L.P.

three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class A Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class B Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class C Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class D Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class E Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class F Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class G Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class H Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class I Shares
three hundred sixty-five thousand seven hundred eighty-nine (365,789) Class J Shares

Andreessen Horowitz Fund I, L.P.

twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class A Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class B Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class C Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class D Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class E Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class F Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class G Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class H Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class I Shares
twenty-five thousand four hundred twenty-six (25,426) Class J Shares

CPP Investment Board Private Holdings Inc.

one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class A Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class B Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class C Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class D Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class E Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class F Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class G Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class H Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class I Shares
one hundred seventeen thousand three hundred fifty-three (117,353) Class J Shares

Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P.

one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class A Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class B Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class C Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class D Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class E Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class F Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class G Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class H Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class I Shares
one thousand five hundred and eighteen (1,518) Class J Shares

SLP Springboard Co-Invest, L.P.

eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class A Shares
eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class B Shares
eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class C Shares

eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class D Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class E Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class F Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class G Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class H Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class I Shares
 eleven thousand three hundred forty-four (11,344) Class J Shares

eBay International AG

two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class A Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class B Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class C Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class D Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class E Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class F Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class G Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class H Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class I Shares
 two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty (283,930) Class J Shares

Joltid Limited

ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class A Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class B Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class C Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class D Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class E Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class F Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class G Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class H Shares;
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class I Shares; and
 ninety-eight thousand six hundred seventy-eight (98,678) Class J Shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **6.1.** The share capital is set at ninety-thousand four hundred and three United States dollars eighty cents (USD 90,403.80),

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class A shares (the "Class A Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class B shares (the "Class B Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class C shares (the "Class C Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class D shares (the "Class D Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class E shares (the "Class E Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class F shares (the "Class F Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class G shares (the "Class G Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class H shares (the "Class H Shares");
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class I shares (the "Class I Shares"); and
 nine hundred four thousand thirty-eight (904,038) class J shares (the "Class J Shares").

All these nine million forty thousand three hundred eighty (9,040,380) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the re-allocation of the shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P., une Société en Commandite soumise au régime fiscal d'exemption (Exempted Limited Partnership) immatriculée aux îles Caïmans le 15 août 2008 sous le numéro WK-28483, avec siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, îles Caïmans, agissant par le biais de son associé commandité Silver Lake Technology Associates III Cayman, L.P., une Société en Commandite soumise au régime fiscal d'exemption (Exempted Limited Partnership) immatriculée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux îles Caïmans à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, îles Caïmans, agissant par le biais de son associé commandité Silver Lake (Offshore) AIV GP III, Ltd, une Société en Commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited company) dûment constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux îles Caïmans à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, îles Caïmans,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Andresen Horowitz Fund I, L.P., une Société en Commandite de l'Etat de Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, agissant par le biais de son associé commandité AH Equity Partners I, L.L.C., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2875 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, USA,

ici représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

CPP Investment Board Private Holdings Inc., une Corporation Canadienne, ayant son siège social au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto ON M5C 2W5, immatriculée sous le Numéro de Corporation Canadien 3945260,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P., une société en commandite des îles Caïmans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman, immatriculée sous le Numéro de Registre 23553,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

SLP Springboard Co-Invest, L.P., une société en commandite des îles Caïmans ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman, immatriculée sous le Numéro de Registre 36250,

ici représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

eBay International AG, une "Aktiengesellschaft" Suisse, dûment incorporée et valablement existant selon le droit Suisse, ayant son siège social au 15-17, Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, et immatriculée avec le Registre du Commerce du canton de Berne sous le numéro CH-035.3.023.267-7,

ici représentée par Mathieu Laurent, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sont les associés de Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 8 septembre 2008 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 septembre 2008 sous le numéro 2374, page 113938 et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, ayant un capital social de quatre-vingt mille cinq cent trente-six dollars américains (USD 80.536,-) (la Société) et détient toutes les parts sociales émises par la Société. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 19 novembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement de quatre-vingt mille cinq cent trente-six dollars américains (USD 80.536,-) représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I);
- * huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J);

Toutes ces huit millions cinquante trois mille six cent (8.053.600) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille huit cent soixante sept dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 9.867,80) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cinq cent trente-six dollars américains (USD 80.536,-) représenté par huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe A, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe B, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe C, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe D, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe E, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe F, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe G, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe H, huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe I et huit cent cinq mille trois cent soixante (805.360) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, à quatre-vingt-dix mille quatre cent trois dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 90.403,80), représenté par neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe A, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe B, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe C, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe D, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe E, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe F, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe G, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe H, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe I et neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe A, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe B, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe C, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe D, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe E, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe F, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe G, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe H, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe I et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de, par Joltid Limited, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe A, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe B, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe C, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe D, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe E, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe F, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe G, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe H, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe I et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune par un apport en espèces d'un montant de neuf mille huit cent soixante sept dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 9.867,80);

3. Modification de l'article 6.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille quatre cent trois dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 90.403,80).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistants en:

neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I);
 neuf cent quatre mille trente huit (904.038) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J).

Toutes ces neuf millions quarante mille trois cent quatre-vingts (9.040.380) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacun, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réaffectation des parts sociales et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) et pour remplir toutes les formalités en relation avec cela, le cas échéant;

7. Divers.

- Que les associés ont pris les résolutions suivantes

Première résolution

Les parties comparantes, en leur capacité d'associés de la Société, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille huit cent soixante sept dollars américains et quatre-vingts cents américains (USD 9.867,80) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille cinq cent trente-six dollars américains (USD 80.536,-) à quatre-vingt-dix mille quatre cent trois dollars américains et quatre-vingts cents américains (USD 90.403,80), représenté par neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe A, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe B, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe C, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe D, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe E, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe F, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe G, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe H, neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe I et neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe A, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe B, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe C, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe D, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe E, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe F, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe G, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe H, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe I et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte et enregistre la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Joltid Limited, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège principal à Geneva Place, 2nd floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Faith Karen Jones, avocat, ayant son adresse professionnelle au Suite 3400,300 South Grand Avenue, Los Angeles, California, 90071, USA, en vertu d'une procuration donnée sous sein privée, déclare par la présente qu'il souscrit aux quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe A, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe B, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe C, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe D, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe E, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe F, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe G, quatre-vingt-dix-huit mille six cent

soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe H, quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe I et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) parts sociales de classe J nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille huit cent soixante sept mille dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 9.867,80).

Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire instrumentant.

Les associés décident d'acter que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation du capital social, la suivante:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III) L.P.

trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe A;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe B;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe C;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe D;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe E;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe F;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe G;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe H;
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe I; et
trois cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (365.789) Parts Sociales de Classe J;

Andresen Horowitz Fund I, L.P.

vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe A;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe B;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe C;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe D;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe E;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe F;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe G;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe H;
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe I; et
vingt-cinq mille quatre cent vingt-six (25.426) Parts Sociales de Classe J;

CPP Investment Board Private Holdings Inc

cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe A;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe B;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe C;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe D;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe E;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe F;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe G;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe H;
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe I; et
cent dix-sept mille trois cent cinquante-trois (117.353) Parts Sociales de Classe J;

Silver Lake Technology Investors III Cayman, L.P.

mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe A;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe B;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe C;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe D;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe E;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe F;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe G;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe H;
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe I; et
mille cinq cent dix-huit (1.518) Parts Sociales de Classe J;

SLP Springboard Co-Invest, L.P.

onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe A;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe B;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe C;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe D;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe E;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe F;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe G;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe H;
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe I; et
 onze mille trois cent quarante-quatre (11.344) Parts Sociales de Classe J;

eBay International AG

deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe A;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe B;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe C;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe D;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe E;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe F;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe G;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe H;
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe I; et
 deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente (283.930) Parts Sociales de Classe J;

Jotlid Limited

quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe A;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe B;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe C;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe D;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe E;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe F;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe G;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe H;
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe I; et
 quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-dix-huit (98.678) Parts Sociales de Classe J.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille quatre cent trois dollars américains et quatre-vingt cents américains (USD 90.403,80).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales composées de:

neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
 neuf cent quatre mille trente-huit (904.038) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes ces neuf millions quarante mille trois cent quatre-vingt (9.040.380) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réaffectation des parts sociales et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX, T. LOHEST, M. LAURENT, F. K. JONES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50671. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157081/562.

(090190096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009157019/10.

(090190198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157018/10.

(090190193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Orion III European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.011.

EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion III European 3 S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion III European 3 S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW200QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion III European 3 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009156599/33.

(090189768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Adama Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.902.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 23 novembre 2009

L'associé unique de Adama Luxembourg Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2009.

- de nommer Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas) résidant au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Xavier De Cillia

Gérant B

Référence de publication: 2009156618/18.

(090189502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.534.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 27 octobre 2009.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2009156611/10.

(090189318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Presence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 40, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 68.327.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156762/10.

(090190072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Presence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 40, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 68.327.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156746/10.

(090190064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Quantix Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.499.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2009 que la société anonyme FINPART, avec siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.961, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009156744/14.

(090190356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.700.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés du 1^{er} décembre 2009

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des associés, tenue sous seing privé au siège social de la Société, en date du 1^{er} décembre 2009, que:

Monsieur Christopher David Farley, Consultant, né le 23.12.1969 à Tunbridge Wells (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle à Via Bossi 6, 6900 Lugano, Suisse, est nommé en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des Statuts et avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature en toutes circonstances.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

OLYMPUS S.à.r.l.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2009156740/20.

(090190599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Presence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 40, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 68.327.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156748/10.

(090190068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Presence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 40, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 68.327.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156750/10.

(090190069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

RL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.057.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2009, la décision suivante a été prise:

1. A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Alexandre WITTAMER, administrateur de sociétés et résidant professionnellement rue Egide Van Ophem 40 à Bruxelles (B-1180).

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009156751/14.

(090190208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés prises en date du 2 Décembre 2009

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 2 Décembre 2009:

- que Domels S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant unique de la société avec effet immédiat;

- que DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156713/20.

(090190114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Garage J.P. Strotz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.208.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156768/10.

(090190079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Hôtel-Restaurant Knauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.291.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156769/10.

(090190082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Hôtel-Restaurant Knauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.291.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156770/10.

(090190084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.985.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 novembre 2009.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Joseph Gostner, demeurant à via Weggenstein 41, I-39100 Bolzano (Italie), président;

Giovanni Spasiano, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrea Castaldo, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fri-el International Holding S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009156756/24.

(090190739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Roby Reiffers et Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 124.369.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156773/10.

(090190091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

VRS Holding, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 34.

R.C.S. Luxembourg B 136.138.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156774/10.

(090190093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

ABC Fahrschoul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 29, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 99.765.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009156772/10.

(090190090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RATBOU S.A. en date du 3 août 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire les décisions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2008 la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois S.à.R.L. FIDUGEC, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101.914 comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six années en remplacement de son prédécesseur, la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL démissionnaire.

Il convient également d'indiquer que l'adresse de l'administrateur, Madame Florine RICHTER, est désormais la suivante:

4 rue FELDER

L-1512 STRASSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156718/24.

(090190086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.
